



JARDIN D'ÉVEIL AQUATIQUE



SAISON 2015 - 2016

5 mois à 20 mois – Samedi de 8h00 à 8h45

20 mois à 3 ans – Samedi de 8h45 à 9h30

3 ans à 5 ans – Samedi de 9h30 à 10h15

INFORMATIONS

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Adresse : _____

Ville : _____ code postal _____

Nom et prénom de la mère : _____

Tél: _____

Nom et prénom du père : _____

Tél : _____

Adresse courriel : _____

ACCOMPAGNATEURS

Le nombre d'accompagnateurs par cours est limité à 2 maximum, selon affluence. Ils devront avoir impérativement **plus de 18 ans**.

VACCINATIONS

JOINDRE UNE COPIE DU CARNET DE SANTE – PARTIE VACCINS UNIQUEMENT

LE PAIEMENT DE LA COTISATION EST DEFINITIF.

IL NE SÉRA PROCÉDÉ À AUCUN REMBOURSEMENT

Date :

Mention « lu et approuvé » & signature :



JARDIN D'ÉVEIL AQUATIQUE



Règlement intérieur

Article 1

Chaque adhérent ne sera admis que lorsque le formulaire d'adhésion, deux exemplaires du règlement intérieur auront été remplis et signés, les certificats médicaux fournis et la cotisation acquittée. Un exemplaire du règlement intérieur signé sera gardé par l'adhérent.

Article 2

Sainte Geneviève Triathlon se réserve le droit de refuser la réinscription d'anciens adhérents.

Article 3

L'exclusion temporaire ou définitive d'un adhérent en cours de saison peut être envisagée en cas de faute grave ou d'indiscipline.

Article 4

En aucun cas, la radiation ou l'exclusion temporaire d'un adhérent ne pourront donner lieu au remboursement, même partiel, de la cotisation et des affiliations aux différentes fédérations. Toute inscription est définitive, et **aucun remboursement ne sera effectué.**

Article 5

Pour la sécurité de tous, le déroulement de chaque séance est placé sous l'autorité de l'équipe éducative. Les parents doivent se conformer aux instructions données.

Article 6

Le port du bermuda est interdit. Les adhérents et les enfants devront porter un bonnet de bain.

Article 7

Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires et lors d'impondérables (travaux, incidents techniques...)

Article 8

Le bureau et les animateurs de la section, vous demande de bien vouloir respecter les vestiaires homme, femme, en fonction de l'adulte accompagnant l'enfant à l'activité.

Article 9

Les enfants non propres doivent avoir une couche-culotte. Des matelas à langer sont à disposition pour changer les enfants.

Nouvel Adhérent

| | |
|--|--|
| 1 ^{er} Enfant : 210 € 2 ^{ème} Enfant : 175 € 3 ^{ème} Enfant : 135 € | Date d'inscription* : Règlement par* : *zone à remplir par le Club |
|--|--|

L'équipe éducative refusera l'accès à quiconque ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et m'y conformer.

Date :

Mention « lu et approuvé » et Signature